

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 7 mars 2022

**ASSOCIATION INSERTION-FORMATION-EDUCATION-PREVENTION -
DÉSIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS - MODIFICATION**

NOTE DE SYNTHESE

L'Association INSERTION-FORMATION-EDUCATION-PREVENTION (IFEP) a été créée par l'Assemblée Générale constitutive du 1^{er} septembre 1997.

Cette association a pour but d'assurer la promotion, l'étude, la mise en place et la gestion :

- D'interventions dans le champ de l'éducation spécialisée,
- De formations liées au secteur social,
- D'évaluation dans les domaines des activités sociales, socioculturelles et médicosociales,
- D'actions d'insertion.

L'Association IFEP se propose également d'être un centre de recherche et de coordination des politiques des collectivités municipales et départementales en matière de prévention et d'insertion, en assistant lesdites collectivités sur les plans technique, juridique et pédagogique. Au titre de ses statuts, l'Association IFEP compte parmi ses membres actifs deux (2) représentants par collectivité territoriale adhérente.

Par délibération du 22 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Marc DOLINSKI et Monsieur Amadou DAFF, représentants de la Ville au sein de cet organisme.

Suite à la démission de Monsieur Marc DOLINSKI de son mandat de conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau membre pour siéger au sein de ce Conseil d'Administration. Pour se faire, la liste « Mantes Unie » propose de désigner Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET.

Par ailleurs, la présente délibération porte sur une nomination. En effet, l'article L.2121-21 du CGCT dispose que toute nomination se fait à bulletin secret. Toutefois, le quatrième alinéa du même article précise que « le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ». Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un vote public à main levée.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de désigner Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association IFEP, avec Monsieur Amadou DAFF, en procédant à un vote public à main levée.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1er adjoint,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes,

Vu le procès-verbal du Conseil Municipal dit d'installation du 25 mai 2020,

Vu la délibération n° DELV-2020-06-22-26 du 22 juin 2020 relative à la désignation de deux représentants au sein du Conseil d'Administration de l'Association INSERTION-FORMATION-EDUCATION-PREVENTION (IFEP),

Vu le courrier de démission de Monsieur Marc DOLINSKI en date du 21 janvier 2021,

Considérant que l'Association IFEP a pour but d'assurer la promotion, l'étude, la mise en place et la gestion d'interventions dans le champ de l'éducation spécialisée, de formations liées au secteur social, d'évaluation dans les domaines des activités sociales, socioculturelles et médicosociales et d'actions d'insertion,

Considérant que le Conseil Municipal a désigné Monsieur Marc DOLINSKI et Monsieur Amadou DAFF, représentants de la Ville afin de siéger au sein dudit Conseil d'Administration,

Considérant que Monsieur Marc DOLINSKI ayant démissionné, il convient de désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association IFEP,

Considérant que la liste « Mantes unie » propose de désigner Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET,

Considérant que les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais à un vote public à main levée,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de désigner** pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association IFEP, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET,

- **de préciser** que le second représentant reste inchangé.

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER
1er Adjoint au Maire